

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL712

présenté par

M. Colas, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 23

À l'alinéa 4, après la référence :

« 4° »

insérer la référence :

« du présent I ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.